



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :
Vincent Bonnet

Limoges, le 31 janvier 2025

N/Réf : 2025/C/011

L'architecte des Bâtiments de France

à

Limoges Métropole
Pôle Aménagement du Territoire et Mobilité
Direction du développement territorial et de
l'aménagement de l'espace
19 rue Bernard Palissy – CS 10001
87031 LIMOGES CEDEX 1

Objet : Avis modification n°1 PLU de la commune de Rilhac-Rancon.

Votre service m'a transmis pour avis le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rilhac-Rancon.

La modification projetée porte sur la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques et sectorielles.

Cette modification n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Christelle Dupas
Architecte et urbaniste en cheffe de l'État
Architecte des Bâtiments de France par
intérim